

PRÉFECTURE DE L'ISÈRE - Direction Départementale des Territoires
**CORPS, LA SALETTE-FALLAVAUX, QUET-EN-BEAUMONT,
LES CÔTES DE CORPS et SAINTE LUCE**

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE relative au renouvellement
d'autorisation d'exploitation de la centrale hydroélectrique de la Sézia
porté par la société ISIS ENERGIE

Par arrêté préfectoral n° 38-2020-157-DDTSE01 du 05 juin 2020, **une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 31 jours, est prescrite du lundi 07 septembre 2020 au mercredi 07 octobre 2020 – 12h00.**

Au terme de cette enquête, en application du code de l'environnement et du code de l'énergie, **un arrêté préfectoral portant autorisation environnementale ou refus** d'autorisation environnementale, au titre de la loi sur l'eau et des milieux aquatiques et prenant en compte l'évaluation environnementale, sera adopté.

L'**autorité compétente** pour prendre cette décision est le **Préfet de l'Isère**.

Claude CARTIER, ingénieur retraité, a été désigné **commissaire enquêteur** sur la liste d'aptitude par le Tribunal Administratif de Grenoble pour conduire cette enquête. Il sera **présent**, en mairies pour y **recevoir les observations** des intéressés sur le registre d'enquête, les jours et heures suivants :

- En mairie de **Corps** : le lundi 07 septembre de 9h à 12h, le samedi 03 octobre de 9h à 12h et le mercredi 07 octobre de 9h à 12h.
- En mairie de **La Salette Fallavaux** : le lundi 14 septembre de 9h à 12h
- En mairie de **Quet en Beaumont** : le lundi 21 septembre de 14h à 17h

L'accès en mairie se fera dans le respect des règles sanitaires en vigueur en moment de l'enquête.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, seront déposés dans les mairies concernées, et accessibles aux jours et heures d'ouverture, afin que chacun puisse en prendre connaissance, l'ensemble des pièces du dossier présenté à l'enquête en version papier.

Sont joints au dossier d'enquête et mis à disposition du public selon les mêmes modalités :

- l'étude d'impact,
- l'information sur l'absence d'avis de l'autorité environnementale,
- l'avis de la commission locale de l'eau du SAGE de Drac Amont, en date du 18 juillet 2019 ;
- l'avis de la commission locale de l'eau du SAGE Drac Romanche, en date du 06 janvier 2020 ;
- le registre d'enquête où chacun peut consigner ses observations.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, **le dossier pourra également être consulté** :

- sur le **site internet** : <http://www.isere.gouv.fr/Publications/Mises-a-disposition-Consultations-enquetes-publiques-concertations-prealables/Enquetes-publiques>
- sur rendez-vous, en version papier et sur un poste informatique, à la Direction Départementale des Territoires de l'Isère, Service environnement -17 bd Joseph Vallier, BP 45, 38040 Grenoble Cedex 9 – Tél. : 04.56.59.46.49.

Les **observations et propositions du public** peuvent être :

- **consignées sur les registres d'enquête** tenus à sa disposition dans les mairies précitées,
- **reçues par le commissaire enquêteur** sous forme écrite ou orale lors de ses permanences aux lieux, jours et heures fixés ci-dessus,
- **adressées par courrier** au commissaire enquêteur à la mairie de Corps, rue des Fossés 38970 CORPS, siège de l'enquête, en mentionnant « Enquête publique La Sézia - à l'attention du commissaire enquêteur »,
- **adressées par voie électronique** à l'adresse suivante : ddt-se-observations-ep-g7@isere.gouv.fr jusqu'au mercredi 07 octobre 2020 – 12 heures.

Toute personne peut s'adresser au responsable du projet, auprès duquel **des informations peuvent être demandées** à Mme Patricia FALETTI, p.decol@free.fr, société ISIS ENERGIE, Lieu-dit Castelet, 31290 DREMIL LAFAGE.

Il peut également être obtenu **communication du dossier d'enquête** auprès du Préfet de l'Isère - D.D.T. de l'Isère - Service Environnement (voir l'adresse ci-dessus).

Après l'enquête publique, **le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables pendant un an**, à la D.D.T 38, dans les mairies de Corps, La Salette-Fallavaux, Quet-en-Beaumont, Les Côtes de Corps et Sainte Luce et sur le site des services de l'État en Isère www.isere.gouv.fr .